

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (R.A.E.P.)
DU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS
SESSION 2026

Merci de consulter le guide d'aide au remplissage
de ce dossier avant de le remplir

1. IDENTIFICATION DU CANDIDAT / DE LA CANDIDATE

NOM :

Nom de naissance :

(Uniquement pour les personnes mariées)

PRENOM :

N° identification candidat (*numéro à 6 chiffres indiqué sur le formulaire d'inscription*): |__|__|__|__|__|__|

2. EXPOSE DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE AU REGARD DU PARCOURS PROFESSIONNEL ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

A/ PARCOURS PROFESSIONNEL

• FONCTIONS ACTUELLES

	Domaines fonctionnels, compétences acquises et développées
Nom et adresse de l'employeur :	
Fonction exercée :	
Date d'entrée dans la fonction :	

•FONCTIONS ANTERIEURES (PAGE A DUPLIQUER EN FONCTION DES BESOINS)

	Domaines fonctionnels, compétences acquises et développées
Nom et adresse de l'employeur :	
Fonction exercée :	
Date d'entrée dans la fonction :	
Date de sortie dans la fonction :	

	Domaines fonctionnels, compétences acquises et développées
Nom et adresse de l'employeur :	
Fonction exercée :	
Date d'entrée dans la fonction :	
Date de sortie dans la fonction :	

B/ FORMATIONS PROFESSIONNELLES ET CONTINUES (PAGE A DUPLIQUER EN FONCTION DES BESOINS)

Décrire les actions de formation qui illustrent le mieux les compétences acquises au cours du parcours professionnel

Dates	Organisme de formation	Domaine et/ou spécialité	Thème de la formation Intitulé du titre éventuellement obtenu si formation diplômante
du : au :			

**C/ DESCRIPTION D'UNE EXPERIENCE PROFESSIONNELLE MARQUANTE, OU REALISATION D'UN PROJET
CHOISI PAR LE CANDIDAT POUR ILLUSTRER SES COMPETENCES ET LA MANIERE DONT IL LES A MOBILISEES**

A rédiger en 2 pages dactylographiées maximum (Police Arial 11)

D/ MOTIVATIONS DU CANDIDAT POUR SE PRESENTER AU CONCOURS INTERNE DE SERGENT DE SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNELS

Rédigez, en 3 pages dactylographiées maximum (Police Arial 11), vos motivations pour vous présenter à ce concours (en vous aidant des acquis de votre expérience professionnelle et de la valorisation de votre parcours et vos compétences.)

3. DECLARATION SUR L'HONNEUR DE L'EXACTITUDE DES INFORMATIONS DECLAREES

Je soussigné(e) :

Je déclare sur l'honneur :

- l'exactitude de toutes les informations figurant dans le présent dossier.**
- avoir pris connaissance du règlement concernant les fausses déclarations ci-dessous :**

La loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

« Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accomplie par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende. » (Code pénal art. 441-1)

« Le faux commis dans un document délivré par une administration publique aux fins de constater un droit, une identité ou une qualité ou d'accorder une autorisation est puni de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende.

L'usage du faux mentionné à l'alinéa précédent est puni des mêmes peines.

Les peines sont portées à sept ans d'emprisonnement et à 100 000 euros d'amende lorsque le faux ou l'usage de faux est commis :

1° Soit par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public agissant dans l'exercice de ses fonctions ;

2° Soit de manière habituelle ;

3° Soit dans le dessein de faciliter la commission d'un crime ou de procurer l'impunité à son auteur. » (Code pénal art. 441-2)

« Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende.

Est puni des mêmes peines le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu. » (Code pénal art. 441-6)

Le service concours du CDG 35 se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude de mes déclarations.

A , le

Signature du demandeur

4. ANNEXE FACULTATIVE

Vous pouvez joindre une synthèse de travaux réalisés (note, rapport, étude...). 2 documents maximum.